

PROJET DE TRAITE DE FUSION SIMPLIFIEE

ENTRE

La société CAME FRANCE SAS, Société par actions simplifiée à Conseil d'administration au capital de 4.623.810 euros, dont le siège social est 3 Allée du 7^{ème} Art – ZAC du Bois Rochefort – 95240 CORMEILLES-EN-PARISIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Pontoise sous le numéro 389 655 135,

Présidée et représentée par son Président Monsieur Andrea MENUZZO, dûment habilité à l'effet des présentes

Ci-après dénommée « **la Société Absorbante** » ou « **CAME FRANCE SAS** »

D'UNE PART,

ET

La Société CAME URBACO SA, Société Anonyme à Conseil d'administration au capital de 1.500.000 euros, dont le siège social est Zone industrielle de Couquiou, 457 Avenue du Clapier – 84320 ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AVIGNON sous le numéro 339 445 678,

Présidée par Monsieur Andréa MENUZZO,

Représentée par son Directeur Général Monsieur Vianney GOETTELMMANN, dûment habilité à l'effet des présentes

Ci-après dénommée « **la Société Absorbée** » ou « **CAME URBACO SA** »

D'AUTRE PART,

Ci-après dénommées ensemble « **les Parties** »

PREALABLEMENT AU PROJET DE TRAITE DE FUSION SIMPLIFIEE, OBJET DES PRESENTES, LES PARTIES ONT EXPOSE CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 - Caractéristiques des Sociétés intéressées

1.1 Société CAME FRANCE SAS

La Société CAME FRANCE SAS a pour objet, en France et à l'étranger :

- La commercialisation et la vente de tous les matériels fabriqués ou commercialisés par la société mère CAME S.p.A. en Italie,
- L'achat, la vente, l'étude de tout matériel d'automatismes de fermetures et autres,
- Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la fermeture automatique, la mécanique, l'électromécanique pneumatique et hydraulique,
- Promotion sous toutes ses formes du conseil, de la formation et de l'encadrement des commerciaux. Prestations de services. Promotion communication.
- Achat, vente, diffusion, commercialisation, installation, maintenance de systèmes de péages parking.
- Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
 - o La création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées,
 - o La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités,
 - o La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe,
- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet,
- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières et mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

Elle a été constituée sous la forme de société anonyme aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 décembre 1992 à Cormeilles en Paris.

Elle a été transformée en société par actions simplifiée aux termes d'une décision unanime des actionnaires réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 17 avril 2012.

Elle a une durée de 99 années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 06 janvier 2092.

Son capital s'élève à la somme de 4.623.810 euros, divisé en 154.127 actions de 30 euros de valeur nominale chacune, chacune intégralement libérées.

La société CAME FRANCE SAS est une société par actions simplifiée à Conseil d'administration et est dirigée et présidée par un Président, Monsieur Andrea MENUZZO.

La société CAME FRANCE SAS est détenue intégralement par la société CAME S.P.A. société de droit italien au capital social de 1.610.000€, dont le siège social est sis Via Martini della Libertà n.15 frazione Dosson CASIER (TV) 31030, et est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Trévise sous le n°03481280265 (REA de Trévise 275359)

1.2 Société CAME URBACO SA

La Société CAME URBACO SA a pour objet :

- La création, la fabrication, la vente, l'installation de mobilier public urbain et toute activité annexe, connexe ou complémentaire,
- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Elle a été constituée suivant acte sous seing privé en date 15 novembre 1986 sous la forme de société à responsabilité limitée, puis a été transformée en société anonyme avec conseil d'administration suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 15 décembre 1993.

La société a adopté la forme de société anonyme à directoire et conseil de surveillance par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 18 décembre 2001.

La société a adopté la forme de société anonyme avec conseil d'administration par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 16 mars 2007.

Elle a une durée de 50 années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 28 novembre 2036.

Son capital s'élève à la somme de 1.500.000 euros, divisé en 31.000 actions de 48,39 euros chacune, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et intégralement libérées.

La société CAME URBACO SA est une société anonyme à Conseil d'administration qui est présidée par Monsieur Andrea MENUZZO et est dirigée par un Directeur Général, Monsieur Vianney GOETTELMANN.

La société CAME URBACO SA est détenue intégralement par la société CAME S.P.A., société de droit italien au capital social de 1.610.000€, dont le siège social est sis Via Martini della Libertà n.15 frazione Dosson CASIER (TV) 31030, et est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Trévisé sous le n°03481280265 (REA de Trévisé 275359).

1.3 Liens entre les deux Sociétés

❖ Liens en capital

Les sociétés CAME FRANCE SAS et CAME URBACO SA sont toutes les deux détenues intégralement par la Société CAME S.P.A, société de droit italien au capital social de 1.610.000€, dont le siège social est sis Via Martini della Libertà n.15 frazione Dosson CASIER (TV) 31030, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Trévisé sous le n°03481280265 (REA de Trévisé 275359). Les sociétés CAME FRANCE SAS et CAME URBACO SA font donc parties du Groupe CAME.

❖ Dirigeants communs

Monsieur Andrea MENUZZO, Président du Conseil d'administration de la Société CAME URBACO SA, est également Président de la Société CAME FRANCE SAS.

Monsieur Vianney GOETTELMANN, Directeur général de la Société CAME URBACO SA, est également membre du Conseil d'administration de la Société CAME FRANCE SAS.

1.4 Divers

Les Société CAME URBACO SA et CAME FRANCE SAS n'offrent pas au public de titres financiers.

Aucune de ces Sociétés n'a émis d'obligations.

Ceci exposé, il est passé à la convention de fusion absorption fixant les conventions entre les Sociétés CAME FRANCE SAS et CAME URBACO SA.

**Projet de traité de fusion simplifiée des Sociétés CAME FRANCE SAS et CAME URBACO SA par
voie d'absorption de la Société CAME URBACO SA par la Société CAME FRANCE SAS**

ARTICLE 2 - Bases de la fusion

2.1 Motifs et buts de la fusion

Cette fusion s'inscrit dans la stratégie de CAME FRANCE SAS de conforter sa position sur le territoire français, de proposer un réseau unique de distribution à destination de tous les marchés (résidentiels, privés, collectivités, ...) tout en conservant la totalité du personnel des deux entités.

En outre, CAME URBACO SA subit des pertes depuis plusieurs années. Afin d'assurer sa continuité, le Groupe a été contraint de prendre des mesures. Ainsi, CAME URBACO SA a d'abord conclu en 2020 un contrat de location-gérance avec CAME FRANCE SAS, qui a ensuite abouti à la cession du fonds de commerce objet de la location-gérance à CAME FRANCE SAS, en 2021.

Néanmoins, la situation de CAME URBACO SA s'est dégradée compte tenu de la crise sanitaire et de la crise internationale plus récente.

Dans ces circonstances, il est envisagé de réaliser une fusion entre les sociétés CAME FRANCE SAS, qui serait la société absorbante, et la Société CAME URBACO SA, société absorbée.

2.2 Comptes utilisés pour établir les conditions de l'opération

L'exercice de chacune des sociétés intéressées se termine le 31 décembre.

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021 pour la Société CAME FRANCE SAS ont été approuvés par décision de l'Associé Unique en date du 31 mai 2022.

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021 pour la Société CAME URBACO SA ont été approuvés par décision des actionnaires en date du 31 mai 2022.

Les conditions de la fusion ont été établies sur la base des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021, pour les deux Sociétés.

Les derniers comptes annuels de la Société CAME FRANCE SAS et de la Société CAME URBACO SA étant clos depuis plus de six mois, la Société CAME FRANCE SAS et la Société CAME URBACO SA ont établi chacune, conformément aux dispositions de l'article R. 236-3 du Code de commerce, un état comptable intermédiaire arrêté au 30 septembre 2022, soit à une date antérieure de moins de trois mois à celle des présentes, selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que les derniers comptes annuels.

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2021, complétés par l'arrêté comptable au 30 septembre 2022 figurent en annexe à la présente convention.

ARTICLE 3 - Apport-fusion de la Société CAME URBACO SA à la Société CAME FRANCE SAS

Monsieur Vianney GOETTELMANN, agissant es qualité, au nom et pour le compte de la Société CAME URBACO SA, en vue de la fusion à intervenir entre cette Société et la Société CAME FRANCE SAS, au moyen de l'absorption de la première par la seconde, fait apport, sous les garanties ordinaires et de droit et sous les conditions suspensives ci-après stipulées :

- A la Société CAME FRANCE SAS, ce qui est accepté par Monsieur Andrea MENUZZO es qualité, pour le compte de cette dernière, sous la même condition suspensive ;
- De tous les éléments actifs et passifs, droits, valeurs et obligations, sans exception ni réserve de la Société CAME URBACO SA y compris les éléments actifs et passifs résultant des opérations faites jusqu'au 31 décembre 2022, étant précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, le patrimoine de la Société CAME URBACO SA devant être intégralement dévolu à la Société CAME FRANCE SAS dans l'état où il se trouvera à cette date.

3.1 Actif apporté

L'actif apporté comprenait, à la date du 31 décembre 2021, sans que cette désignation puisse être considérée comme limitative, les biens et droits ci-après désignés évalués à leur valeur comptable conformément aux articles 710-1 et 720-1 du Plan Comptable Général.

A – Actif immobilisé

Immobilisations incorporelles

	Valeur brute	Amortissements Provisions	Valeur d'apport au 31 décembre 2021
Frais de développement	1.310.098€	1.231.467€	78.630€
Concessions, brevets et droits similaires	135.914€	134.089€	1.825€
Fonds commercial	81.622€	/	81.622€

Immobilisation corporelles

	Valeur brute	Amortissements Provisions	Valeur d'apport au 31 décembre 2021
Constructions	674.173€	669.712€	4.461€
Installations techniques, matériels et outillage industriels	671.170€	615.529€	55.641€
Autres immobilisations corporelles	443.262€	430.105€	13.156€

Immobilisations financières

	Valeur brute	Amortissements Provisions	Valeur d'apport au 31 décembre 2021
Prêts	31.990€	/	31.990€
Autres immobilisations financières	21.432€	/	21.432€

B – Actif circulant*Stocks*

	Valeur brute	Amortissements Provisions	Valeur d'apport au 31 décembre 2021
Matières premières, approvisionnements	1.363.751€	229.150€	1.134.601€
Produits intermédiaires et finis	1.410.386€	/	1.410.386€
Marchandises	121.845€	/	121.845€

Avances et acomptes versés sur commandes

	Valeur brute	Amortissements Provisions	Valeur d'apport au 31 décembre 2021
Avances et acomptes versés sur commandes	2.302€	/	2.302€

Créances

	Valeur brute	Amortissements Provisions	Valeur d'apport au 31 décembre 2021
Clients et comptes rattachés	1.314.403€	48.927€	1.265.476€
Autres créances	65.893€	/	65.893€

Divers

	Valeur brute	Amortissements Provisions	Valeur d'apport au 31 décembre 2021
Disponibilités	130€	/	130€

Comptes de régularisation

	Valeur brute	Amortissements Provisions	Valeur d'apport au 31 décembre 2021
Charges constatées d'avances	58.921€	/	58.921€

TOTAL DES ELEMENTS D'ACTIF APPORTES : 4.348.316 €

D'une manière générale, l'apport à titre de fusion par la Société CAME URBACO SA à la Société CAME FRANCE SAS comprend l'ensemble des biens et droits ci-dessus désignés, ceux qui en sont la représentation à ce jour, comme aussi au jour de la réalisation définitive de l'apport-fusion, sans aucune exception ni réserve.

3.2 Passif transmis

La Société absorbante prendra en charge et acquittera au lieu et place de la société absorbée la totalité du passif de cette dernière dont le montant à la date du 31 décembre 2021 est ci-après indiqué.

Il est précisé, en tant que de besoin, que la stipulation ci-dessus ne constitue pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, lesquels sont au contraire tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Sous réserve des justifications prévues à l'alinéa qui précède, le passif de la société absorbée, à la date du 31 décembre 2022 ressort à :

- Provisions pour charges : 5.000€
- Emprunts obligataires convertibles : 3.308€
- Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs) : 13.072€
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 506.362€
- Dettes fiscales et sociales : 169.946€
- Autres dettes : 1.176.000€.
- **TOTAL DU PASSIF TRANSMIS : 1.873.690 €**

La Société CAME FRANCE SAS prendra en charge et acquittera au lieu et place de la Société CAME URBACO SA la totalité du passif de celle-ci, ci-dessus indiqué.

Monsieur Vianney GOETTELMMANN, agissant es qualité, certifie que le montant du passif ci-dessus indiqué tel qu'il ressort des écritures comptables au 31 décembre 2021 est exact et sincère et qu'il n'existe aucun passif non enregistré à la date du 25 novembre 2022. Il certifie, notamment, que la Société CAME URBACO SA est en règle à l'égard des organismes de sécurité sociale, allocations familiales, de prévoyance et de retraite et qu'elle a satisfait à toutes ses obligations fiscales, toutes déclarations nécessaires ayant été effectuées dans les délais prévus par les lois et règlements en vigueur.

Il est précisé que, s'agissant d'une opération impliquant des sociétés sous contrôle commun, pour la détermination de la valeur du patrimoine transmis par la société absorbée aux fins de sa comptabilisation dans les livres de la société absorbante, les éléments transmis sont évalués, conformément aux articles 710-1 et suivants du Plan Comptable Général, sur la base de leur valeur nette comptable, telle qu'elle ressort des comptes de la société absorbée au 31 décembre 2021.

Ils seront transcrits à cette valeur dans les comptes de la Société CAME FRANCE SAS.

3.3 Actif net apporté

Différence entre l'actif apporté et le passif pris en charge, l'actif net apporté par la Société Absorbée à la Société Absorbante, s'élève donc à :

- Total de l'actif de la Société Absorbée au 31/12/2021 : 4.348.316 €
- Total du passif de la Société Absorbée au 31/12/2021 : 1.873.690 €

Soit un actif net apporté de 2.474.626 €.

ARTICLE 4 - Conditions des apports

4.1 Propriété – Jouissance – Rétroactivité de la fusion

La Société CAME FRANCE SAS sera propriétaire et aura la jouissance des biens et droits immobiliers et mobiliers apportés par la Société CAME URBACO SA à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion, fixée le 31 décembre 2022.

De convention expresse, il est stipulé que la fusion prendra effet rétroactivement d'un point de vue comptable et fiscal le 1^{er} janvier 2022, de sorte que toutes les opérations effectuées par la société absorbée à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, le 31 décembre 2022, seront exclusivement, selon le cas, au profit ou à la charge de la société absorbante.

Monsieur Vianney GOETTELMANN, es qualité, déclare que la Société CAME URBACO SA qu'il représente n'a effectué depuis le 31 décembre 2021, date retenue pour déterminer l'actif net apporté, aucune opération de disposition des éléments d'actif ni de création de passif en dehors de celles rendues nécessaires par la gestion courante de la Société.

4.2 Charges et conditions

❖ En ce qui concerne la Société CAME FRANCE SAS

Les présents apports sont faits sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière, et notamment sous celles suivantes, que Monsieur Andrea MENUZZO, es qualités de représentant de la Société CAME FRANCE SAS oblige celle-ci à accomplir et exécuter, à savoir :

1) la Société CAME FRANCE SAS prendra les biens et droits, et notamment le fonds de commerce à elle apporté, avec tous ses éléments corporels et incorporels en dépendant, y compris notamment les objets mobiliers et le matériel, dans l'état où le tout se trouvera lors de la prise de possession sans pouvoir demander aucune indemnité pour quelque cause que ce soit et notamment pour mauvais état des objets mobiliers ou erreur dans leur désignation ;

2) elle exécutera à compter de la même date tous traités, marchés et conventions intervenus avec les tiers, relativement à l'exploitation des biens et droits qui lui sont

apportés, ainsi que toutes polices d'assurance contre l'incendie, les accidents et autres risques, et tous abonnements quelconques, y compris les branchements téléphoniques qui auraient pu être contractés. Elle exécutera, notamment, comme la Société absorbée aurait été tenue de le faire elle-même, toutes les clauses et conditions jusqu'alors mises à la charge de la Société CAME FRANCE SAS, sans recours contre cette dernière ;

3) elle se conformera aux lois, règlements et usages concernant l'exploitation apportée et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls ;

4) la Société CAME FRANCE SAS sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, hypothèques, privilèges et inscriptions qui peuvent être attachés aux créances de la Société absorbée ;

5) la Société CAME FRANCE SAS supportera et acquittera, à compter du jour de son entrée en jouissance, tous les impôts, contributions, taxes, primes et cotisations d'assurance, redevances d'abonnement, ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, qui sont ou seront inhérents à l'exploitation des biens et droits objets de l'apport-fusion ;

6) la Société CAME FRANCE SAS aura seule droit aux dividendes et autres revenus échus sur les valeurs mobilières et droits sociaux à elle apportés et fera son affaire personnelle, après réalisation définitive de la fusion, de la mutation à son nom de ces valeurs mobilières et droits sociaux ;

7) la Société CAME FRANCE SAS sera tenue à l'acquit de la totalité du passif de la Société absorbée, dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts et à l'exécution de toutes les conditions d'actes ou titres de créance pouvant exister, sauf à obtenir, de tous créanciers, tous accords modificatifs de ces termes et conditions ;

8) la Société CAME FRANCE SAS, en application de l'article 163 de l'annexe II au code général des impôts, devra faire son affaire personnelle des investissements à effectuer au titre de la participation des employeurs à l'effort de construction, en ce qui concerne les salaires payés par la Société absorbée pour la période écoulée depuis la réalisation des derniers investissements obligatoires.

❖ ***En ce qui concerne la Société CAME URBACO SA***

La Société CAME URBACO SA est notamment tenue aux charges et conditions suivantes :

1) les apports à titre de fusion sont faits sous les garanties, charges et conditions ordinaires et de droit, et, en outre, sous celles qui figurent dans le présent acte ;

2) le représentant de la Société CAME URBACO SA s'oblige, es qualité, à fournir à la Société CAME FRANCE SAS tous renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Il s'oblige, notamment, et oblige la Société qu'il représente, à faire établir, à première réquisition de la Société CAME FRANCE SAS, tous actes complémentifs, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et à fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement ;

3) le représentant de la Société CAME URBACO SA, es qualité, oblige celle-ci à remettre et à livrer à la Société CAME FRANCE SAS aussitôt après la réalisation définitive de la fusion, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant ;

4) le représentant de la Société CAME URBACO SA oblige cette dernière à faire tout ce qui sera nécessaire pour permettre à la Société CAME FRANCE SAS d'obtenir le transfert à son profit et le maintien aux mêmes conditions, après réalisation définitive de la fusion, des prêts accordés à la Société absorbée ;

5) le représentant de la Société CAME URBACO SA déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite Société sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la Société CAME FRANCE SAS aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la Société absorbée pour quelque cause que ce soit.

ARTICLE 5 - Déclarations

Monsieur Vianney GOETTELMANN, es qualité, déclare :

- que la Société CAME URBACO SA n'est pas et n'a jamais été en état de redressement ou de liquidation judiciaires et ne fait pas l'objet d'une procédure de sauvegarde ou de conciliation ;
- qu'elle n'est pas actuellement ni susceptible d'être ultérieurement l'objet de poursuites pouvant entraver l'exercice de son activité ;
- que les biens apportés ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de créancier nanti, hypothèque ou gage quelconque ;
- que les chiffres d'affaires et résultats de la Société CAME URBACO SA ont été les suivants au cours des trois derniers exercices :

	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>
Chiffres d'affaires nets	11 672 460	5 903 159	4 223 603
Résultats de l'exercice	11 249	-510 840	-719 604

- que les livres de comptabilité de la Société CAME URBACO SA ont été visés par les représentants des deux Sociétés et seront remis à la Société absorbante après inventaire.

ARTICLE 6 - Rémunération des apports

Conformément aux dispositions des articles L. 236-3 II 3° et R. 236-1 du Code de commerce, dans la mesure où la société CAME S.P.A. détient à ce jour la totalité des actions représentant l'intégralité du capital social de la société absorbante et de la société absorbée et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation de la fusion, il ne pourra être procédé à l'échange des actions de la société absorbée contre des actions de la société absorbante.

Il n'y aura donc pas lieu à émission d'actions de la société absorbante, bénéficiaire des apports, contre les actions de la société absorbée, ni à augmentation du capital de la société absorbante. En conséquence, les parties sont convenues qu'il n'y aura pas lieu de déterminer un rapport d'échange.

L'existence d'un boni ou d'un mali de fusion n'entraînera aucune conséquence financière compte tenu du fait que CAME S.P.A détient intégralement CAME FRANCE SAS et CAME URBACO SA.

ARTICLE 7 - Dissolution de la Société CAME URBACO SA

La Société CAME URBACO SA se trouvera dissoute de plein droit à l'issue de la décision de l'Associé Unique de la Société CAME FRANCE SAS qui constatera la réalisation de la fusion.

Du fait de la reprise par la Société CAME FRANCE SAS de la totalité de l'actif et du passif de la Société CAME URBACO SA, la dissolution de cette dernière ne sera suivie d'aucune opération de liquidation.

ARTICLE 8 - Condition suspensive

Le présent projet de fusion et la dissolution de la société absorbée qui en résulte ne deviendront définitifs qu'à compter du jour de la réalisation de la condition suspensive ci-après :

- Approbation de la fusion par voie d'absorption de la Société CAME URBACO SA par décision de l'Associé Unique de la Société CAME FRANCE SAS.

Le tout dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

La réalisation de cette condition suspensive sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de la décision de l'Associé Unique de la Société CAME FRANCE SAS.

La constatation matérielle de la réalisation définitive de la fusion pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

ARTICLE 9 - Régime fiscal

9.1 Dispositions générales

Les représentants des Sociétés CAME FRANCE SAS et CAME URBACO SA obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les Sociétés et de toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits à titre de fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

9.2 Impôt sur les Sociétés

Ainsi qu'il résulte des clauses ci-avant, la fusion prend effet d'un point de vue comptable et fiscal le 1^{er} janvier 2022. En conséquence, les résultats, bénéficiaires ou déficitaires, produits depuis cette date par l'exploitation de la Société absorbée seront englobés dans le résultat imposable de la Société absorbante.

Les soussignés, ès qualités, au nom de la Société qu'ils représentent, déclarent soumettre la présente fusion au régime de faveur prévu aux articles 210 A et suivants du code général des impôts.

A cet effet, la Société CAME FRANCE SAS prend l'engagement :

- De reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la Société CAME URBACO SA ;
- De se substituer à la Société CAME URBACO SA pour la réintégration des plus-values dont l'imposition aura été différée chez cette dernière ;
- De calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société absorbée ;
- De réintégrer dans ses bénéfices imposables à l'impôt sur les Sociétés, dans les conditions fixées par l'article 210 A du code général des impôts, les éventuelles plus-values dégagées par la fusion sur l'apport des biens amortissables ;
- D'inscrire à son bilan les éléments de l'actif circulant pour leur valeur fiscale dans les écritures de la Société CAME URBACO SA.

9.3 Taxe sur la valeur ajoutée

La Société CAME URBACO SA déclare transférer purement et simplement à la Société CAME FRANCE SAS, qui sera ainsi subrogée dans tous ses droits et obligations, l'éventuel crédit de taxe sur la valeur ajoutée dont elle disposera à la date où elle cessera juridiquement d'exister. Toutefois, ce transfert sera limité au montant de la T.V.A. qui serait résulté de l'imposition de la valeur des apports.

La Société CAME FRANCE SAS s'engage à vendre sous le régime de la T.V.A. les valeurs d'exploitation reçues par elle en apport.

Le cas échéant, la Société CAME FRANCE SAS s'engage à adresser au service des impôts dont elle dépend une déclaration indiquant le montant du crédit de T.V.A. qui lui sera transféré et à lui en fournir, sur sa demande, la justification comptable.

La Société absorbante s'engage, s'il y a lieu, à opérer les régularisations des droits à déduction au titre de l'article 207, III de l'annexe II au code général des impôts et les taxations de cessions ou de livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à la transmission de l'universalité et qui auraient en principe incombé à la Société absorbée si cette dernière avait continué à exploiter elle-même les biens apportés.

9.4 Enregistrement

En cas d'enregistrement, la fusion sera soumise au droit fixe prévu par la loi.

ARTICLE 10 - Dispositions diverses

10.1 Formalités

La Société CAME FRANCE SAS remplira toutes formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion.

La Société CAME FRANCE SAS fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

La Société CAME FRANCE SAS devra, en ce qui concerne les mutations de valeurs mobilières et droits sociaux qui lui sont apportés, se conformer aux dispositions statutaires des Sociétés considérées relatives aux mutations desdites valeurs et droits sociaux.

La Société CAME FRANCE SAS remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

10.2 Remise de titres

Il sera remis à la Société CAME FRANCE SAS lors de la réalisation définitive de la fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la Société CAME URBACO SA ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les valeurs mobilières, la justification de la propriété des actions

et autres droits sociaux et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés par la Société CAME URBACO SA à la Société CAME FRANCE SAS.

10.3 Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donnera ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la Société CAME FRANCE SAS, ainsi que son représentant l'y oblige.

10.4 Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les représentants des Sociétés en cause, ès qualités, élisent domicile aux sièges respectifs desdites Sociétés.

10.5 Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, publications et autres.

Fait à Cormelles-en-Parisis,

Le 25 novembre 2022.

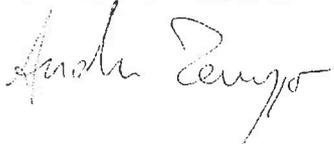
En 4 exemplaires.

Pour la société absorbante

CAME FRANCE SAS

Son représentant dûment habilité

Monsieur Andrea MENUZZO

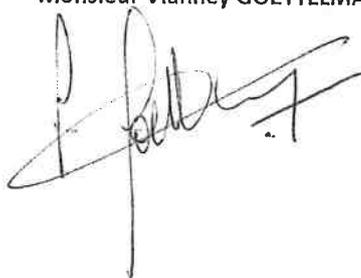


Pour la société absorbée

CAME URBACO SA

Son représentant dûment habilité

Monsieur Vianney GOETTELMMANN



Fusion par voie d'absorption de CAME URBACO SA par CAME FRANCE SAS

Annexe n°1 – Méthodes d'évaluation utilisées

Il est rappelé que la fusion projetée intervient alors que la Société CAME S.P.A. détient la totalité des actions de la Société CAME FRANCE SAS et CAME URBACO SA.

Cette opération s'analyse donc en une restructuration interne du Groupe CAME, plus particulièrement au niveau des Sociétés CAME FRANCE SAS et CAME URBACO SA, dont les conditions ont été arrêtées sur la base des comptes annuels de chacune des Sociétés arrêtés à la date du 31 décembre 2021, lesdits comptes donnant l'image fidèle du patrimoine social, de la situation financière et du résultat requise par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 710-1 et suivants du Plan Comptable Général et ainsi qu'il est rappelé dans les stipulations du projet de fusion, les éléments de patrimoine transmis à titre de fusion par la société absorbée ont été évalués aux fins de leur comptabilisation chez la société absorbante sur la base de leurs valeurs nettes comptables telles qu'elles ressortent des comptes de la société absorbée au 31 décembre 2021.

En effet, aux termes des articles 710-1 et suivants du Plan Comptable Général, l'opération de restructuration envisagée impliquant des sociétés sous contrôle commun et se traduisant par l'absence de modification de pouvoir de contrôle, l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs apportés par la société absorbée à la société absorbante, doivent être évalués à la valeur nette comptable.

Il résulte de cette évaluation que la valeur de l'actif net apporté par la Société CAME URBACO est de : 2.474.626€.

Conformément aux dispositions des articles L. 236-3 II 3° et R. 236-1 du Code de commerce, dans la mesure où la société CAME S.P.A. détient à ce jour la totalité des actions représentant l'intégralité du capital social de la société absorbante et de la société absorbée et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation de la fusion, il ne pourra être procédé à l'échange des actions de la société absorbée contre des actions de la société absorbante.

Il n'y aura donc pas lieu à émission d'actions de la société absorbante, bénéficiaire des apports, contre les actions de la société absorbée, ni à augmentation du capital de la société absorbante. En conséquence, les parties sont convenues qu'il n'y aura pas lieu de déterminer un rapport d'échange.

Annexe n°2 – Comptes annuels au 31 décembre 2021 des sociétés CAME FRANCE SAS et CAME
URBACO SA

Came France SAS

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2021)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

Aux associés
Came France SAS
3 allée du 7ème Art
95240 Cormeilles-en-Parisis

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Came France SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, Les Docks-Atrium 10.1, 10, place de la Joliette 13567 Marseille Cedex 2
Téléphone : +33 (0)4 91 99 30 00, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine, RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimations comptables

Les fonds commerciaux sont dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, notamment à revoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités concernées et de réalisation des objectifs, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis par chacune de ces activités sous le contrôle de la direction générale.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons par ailleurs qu'en raison de la réception tardive de certains documents, nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais légaux.

Fait à Marseille, le 30 mai 2022

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Cédric Minarro

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2021	31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	236 722	236 722		59
Fonds commercial	8 731 657		8 731 657	8 711 657
Autres immobilisations incorporelles				5 014
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	1 074 661	936 310	138 351	192 795
Installations techniques, matériel, outillage	447 634	390 300	57 335	87 600
Autres immobilisations corporelles	1 491 266	1 344 441	146 825	155 253
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	400		400	1 600
Autres immobilisations financières	246 464		246 464	244 346
ACTIF IMMOBILISE	12 228 804	2 907 773	9 321 031	9 398 324
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	1 788		1 788	1 788
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	4 518 963	990 214	3 528 749	4 206 226
Avances et acomptes versés sur commandes	54 775		54 775	25 911
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	11 650 545	471 775	11 178 770	10 396 734
Autres créances	727 892		727 892	1 024 917
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Disponibilités	1 947 426		1 947 426	2 171 742
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	316 278		316 278	357 685
ACTIF CIRCULANT	19 217 666	1 461 989	17 755 677	18 185 003
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	31 446 470	4 369 762	27 076 708	27 583 327

Rubriques		31/12/2021	31/12/2020
Capital social ou individuel	(dont versé : 4 623 810)	4 623 810	4 623 810
Primes d'émission, de fusion, d'apport		2 352 792	2 352 792
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		119 547	41 008
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)	195 468	195 468
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau		863 509	-628 740
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		1 061 545	1 570 789
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
CAPITAUX PROPRES		9 216 672	8 155 128
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES			
Provisions pour risques		200 000	150 000
Provisions pour charges			
PROVISIONS		200 000	150 000
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 296 036	1 425 346
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		2 000 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		12 469 299	12 825 690
Dettes fiscales et sociales		3 653 869	2 909 163
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		185 632	61 600
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance		55 200	56 400
DETTES		17 660 036	19 278 200
Ecarts de conversion passif			
TOTAL GENERAL		27 076 708	27 583 327

Rubriques	France	Exportation	31/12/2021	31/12/2020
Ventes de marchandises	50 839 985	326 722	51 166 706	43 428 747
Production vendue de biens				
Production vendue de services	910 297	32 169	942 465	799 530
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	51 750 281	358 890	52 109 172	44 228 277
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			709 611	818 888
Autres produits			32	308
PRODUITS D'EXPLOITATION			52 818 814	45 047 473
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			30 451 810	23 839 051
Variation de stock (marchandises)			803 982	1 762 387
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			181 333	158 472
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			6 924 031	6 310 728
Impôts, taxes et versements assimilés			499 993	554 405
Salaires et traitements			8 778 814	7 652 197
Charges sociales			3 769 382	3 194 402
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			180 532	216 943
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			35 246	215 725
Dotations aux provisions				50 000
Autres charges			30 919	70 470
CHARGES D'EXPLOITATION			51 656 042	44 024 779
RESULTAT D'EXPLOITATION			1 162 773	1 022 694
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			41 115	73 001
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			41 115	73 001
RESULTAT FINANCIER			-41 115	-73 001
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			1 121 658	949 693

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	20 258	61 324
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 700	333 704
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		446 087
PRODUITS EXCEPTIONNELS	21 958	841 114
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10 861	48 462
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		41 556
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	50 000	10 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	60 861	100 018
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-38 903	741 096
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	21 210	120 000
TOTAL DES PRODUITS	52 840 772	45 888 587
TOTAL DES CHARGES	51 779 228	44 317 798
BENEFICE OU PERTE	1 061 545	1 570 789

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : SAS CAME FRANCE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 27 076 708 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 061 545 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/03/2022.

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivantes du plan Comptable Général 2005. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Immobilisations corporelles et incorporelles

La valeur brute des éléments incorporels de l'actif immobilisé correspond d'une part à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine et d'autre part aux malis techniques résultant des fusions intervenues au cours de l'exercice et des exercices précédents.

Les immobilisations incorporelles qui ne font pas l'objet d'un amortissement systématique, sont le cas échéant dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur d'utilité à la clôture de l'exercice.

La valeur d'utilité est appréciée en fonction de la rentabilité future estimée, en tenant compte des perspectives de croissance.

Composition des immobilisations incorporelles :

FDC CAME BASSE NORMANDIE :	55 450	
FDC CAME PICARDIE :	108 018	
FDC CLO :	740 490	
FDC CAME 31 :	239 228	
FDC CAME DOMOS :	62 744	
FDC CAME CENTRE :	19 818	
FDC CAME ATE 06 :	212 050	
CLIENTELE 87 :	39 577	
FDC CAME PARKARE :	26 157	
MALI DE FUSION :	7 208 124	
FDC CAME URBACO :	20 000	Acheté en 2021

TOTAL : 8 731 656

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'utilisation (prix d'achat et frais accessoires).

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans linéaire
- Constructions : 20 à 40 ans linéaire
- Agencements et aménagements constructions : 5 à 20 ans linéaire
- Agencements aménagements terrains : 10 ans linéaire
- Agencements aménagements divers : 5 à 10 ans linéaire
- Matériel et mobilier de bureau : 3 à 20 ans linéaire

Titres immobilisés

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés ont été évalués au prix auquel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les titres de participation ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur d'utilité à la clôture de l'exercice.

La valeur d'utilité est appréciée en fonction de l'évaluation du patrimoine de la société et de sa rentabilité estimée en tenant compte des perspectives de croissance.

Autres immobilisations financières

Les prêts, dépôts et autre créances immobilisées ont été évalués à leur valeur nominale. Ces éléments sont le cas échéant dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur actuelle à la date de clôture.

Stocks

Depuis le premier février 2014 les stocks de marchandises sont évalués au prix moyen pondéré. Les frais de stockage ne sont pas intégrés dans la valeur des stocks.

Les stocks ont le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Pour la clôture de l'exercice 2021, le format du fichier du calcul de dépréciation des stocks a été aligné sur celui de CAME GROUP :

Étiquettes de lignes	NEW	Stock Value Loc	Somme de Stock Value Gbl	Obsolesce Value 36M Gbl
A	NEW	47 416,90	47 416,90	-
	OLD	1 136 274,40	1 136 274,40	-
Total A		1 183 691,30	1 183 691,30	-
B	NEW	25,20	25,20	-
	OLD	911 453,54	911 453,54	1 541,25
Total B		911 478,74	911 478,74	1 541,25
C	NEW	11 283,58	11 283,58	476,00
	OLD	697 023,69	697 023,69	1 843,32
Total C		708 307,27	708 307,27	2 319,32
D	NEW	27 451,76	27 451,76	-
	OLD	230 669,77	230 669,77	11 058,15
Total D		258 121,53	258 121,53	11 058,15
E	NEW	17 887,95	17 887,95	985,00
	OLD	275 118,20	275 118,20	127 005,34
Total E		293 006,15	293 006,15	127 990,34
F	NEW	52 705,39	52 705,39	2 578,50
	OLD	1 091 430,41	1 091 430,41	987 635,37

Total F	1 144 135,80	1 144 135,80	990 213,87
Total général	4 498 740,79	4 498 740,79	1 133 122,93

Ce nouveau format de calcul repose dorénavant sur les mouvements des articles de 12 à 36 mois, sur une table de classification des articles de A à F, et sur une table de dépréciation correspondante à la table de classification.

Ci-dessous, la synthèse correspondant à l'ancien format de présentation :

ETAT DES STOCKS PAR DEPOTS CAME France au 2021									
		déc-21				déc-20			
Code Magasin	Désignation Magasin	Qté totale	Valeur PMP	Dépréciation	% dépréc.	Valeur PMP	Dépréciation	% dépréc.	
1000	Technique	1 169,00	126 461,84 €	126 461,84 €	100%	154 995,41	154 995,41	100%	
2000	Qualite	1 417,40	86 181,64 €	43 090,82 €	50%	66 519,66	33 259,83	50%	
3000	Principal	168 044,17	3 505 064,97 €	347 412,13 €	10%	4 336 335,01	483 816,35	11%	
7000	Marketing	1 669,00	43 645,62 €	43 645,62 €	100%	38 930,51	38 930,51	100%	
7010	Show-Room	1 098,00	245 710,43 €	245 710,43 €	100%	213 074,71	213 074,71	100%	
7020	Formation	465,00	53 523,44 €	53 523,44 €	100%	53 197,26	53 197,26	100%	
8000	SAV	7 124,00	168 981,42 €	84 490,71 €	50%	203 674,51	101 837,26	50%	
8010	SAV Réception	4 439,00	- €	- €	0%	-	-	0%	
8030	SAV Réparation	574,00	- €	- €	100%	-	-	100%	
8040	SAV Poubelle	25 441,40	- €	- €	100%	5 266,99	5 266,99	100%	
9000	Transit Urbaco	58,00	1 062,01 €	-	0%	-	-	-	
9010	Obsolète	62,00	1 611,18 €	1 611,18 €	100%	3 934,20	3 934,20	100%	
9040	Destruction	922,00	44 267,70 €	44 267,70 €	100%	28 406,37	28 406,37	100%	
Consignation Fournisseur	Consignation Fournisseur	2 284,00	10 430,54 €	- €	0%	197 106,07 €	- €	0%	
3000	Stock 3000 en Transit Inter Agences	58,00	7 140,02 €	- €	0%	8 191,53 €	- €	0%	
Consignation Client	Consignation Client	9 291,00	196 826,35 €	- €	0%	4 131,92 €	- €	0%	
	Total	224 115,97	4 490 907,16	990 213,87	22%	5 313 764,15	1 116 718,88	21%	
	Transit au départ CAME SPA		29 843,40	- €		10 967,81	- €		
	Total Général balance SAP		4 520 750,56	990 213,87	22%	5 324 731,96	1 116 718,88	21%	
	Variation Stocks N / N-1					803 981,40			

Autres Créances

Les créances ont été enregistrées pour leur valeur nominale.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Le cas échéant, les soldes des comptes bancaires en devise ont été convertis au taux de clôture.

Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, qu'il soit probable que le versement d'avantage économique sera nécessaire pour régler cette obligation, et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

Opérations en devises

La société engage généralement ses opérations en Euros. Le cas échéant, les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaieur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaieur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques en totalité.

Compte de Résultat : Reconnaissance des revenus et charges

Les produits liés aux ventes effectuées et les charges relatives sont comptabilisés lors de la sortie effective des marchandises de la société.

Compte de Résultat : Reprise sur amortissement et provisions d'exploitation

Ce poste est composé principalement des reprises de provision sur stock, clients douteux, Prud'hommes et autres litiges clos sur l'exercice.

Compte de Résultat : Produits et charges financières

Le résultat financier intègre les intérêts et charges financières liés aux opérations de trésorerie courante.

Compte de Résultat : Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
<u>Produits Exceptionnels</u>		
Autres produits exceptionnels de gestion	20 258	61 324
Produits cessions immobilisations	1 700	333 704
Reprise Provisions litiges sociaux		446 087
Total	21 958	841 114
<u>Charges Exceptionnelles</u>		
Charges exceptionnelles de gestion	10 861	48 462
Dotations aux provisions risques sociaux	50 000	10 000
VNC immobilisations		41 556
Total	60 861	100 018

ENGAGEMENTS FINANCIERSEngagements en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

Ces derniers se limitent donc aux indemnités conventionnelles de départ à la retraite.

La société a souscrit pendant un contrat groupe « indemnité de fin carrière » auprès du groupe CIC assurance.

La valeur des fonds disponibles sur ce contrat est de 96 875,87€ au 31/12/2021. Elle était de 137 566,06 au 31/12/2020.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Le montant total des engagements de retraite a été évalué au 31/12/2021 à 892 491€

L'estimation du passif social IFC a été réalisé par le CIC avec la méthode IFRS IC-IAS19

EFFECTIF MOYEN

Effectif Moyen	Cadres	Agents de Maîtrise	Employés
Catégories des salariés	55	57	47
Catégories des salariés au 31/12/2021	53	57	42

Dont 3 travailleurs handicapés

Continuité d'exploitation

La Société CAME FRANCE bénéficie du soutien financier du groupe CAME
CAME FRANCE est détenue par CAME SPA IT15040P0000397 : Via martiri della Liberta, 15 - 31030 DOSSON
DI CASIER - TREVISO ITALIE

Impôts Sociétés

Résultat comptable = 1 061 544

Résultat fiscal = 80 037

Montant de l'IS = 21 210

ELEMENTS POST CLOTURE

Le contexte géopolitique et en particulier le conflit armé opposant l'UKRAINE et la RUSSIE, impacte le Groupe CAME, car deux des filiales du Groupe sont présentes dans ces pays.

Ce conflit, compte tenu de son importance, aggrave une situation déjà tendue au niveau de l'approvisionnement et de l'acheminement des produits et matières premières, tant au niveau des prix, que des disponibilités des volumes nécessaires à la production du Groupe CAME.

PR+MIER MONDE

LA SOMME DE NOTRE EXPERTISE
ET DE VOS TALENTS.

PHILIPPE BONNEPART
PHILIPPE JACQUEMET
FRANCK ROSSI
BRUNO RUSCON
PATRICK VELAY
JÉRÔME VERSET
ASSOCIÉS
EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

SA CAME URBACO

SA au capital de 1 500 000 €

Siège social : 457 avenue du clavier

84320 ENTRAIGUES

AVIGNON B 339 445 678

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2021

LYON
20 RUE LOUIS GUÉRIN 69100 VILLEURBANNE
T. 04 72 69 78 00 - F. 04 72 69 78 01

PARIS
13 RUE SAINT-LAZARE 75009 PARIS
T. 01 43 12 36 40 - F. 01 40 07 53 42

MIDJAN
170 ROUTE DE BOURG 01390 MIDJAN
T. 04 72 07 09 89 - F. 04 72 26 36 98

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE AU TABLEAU DE G'GRÈPS DE LYON ET PARIS
SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE LYON
ETOM S.A.S. AU CAPITAL DE 145 000 € - 313 858 170 RCS LYON - TVA FR 05 513
839 470

CONTACTE PREMIERMONDE.FR
WWW.PREMIERMONDE.FR

Aux Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SA CAME URBACO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SA CAME URBACO à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation de la valeur des créances clients, nous nous sommes assurés, par la mise en œuvre de confirmations directes et de contrôles de l'apurement, de leur correcte évaluation.

Afin de valider le poste stocks de marchandises, nous avons participé à l'inventaire physique réalisé par la société. Nous avons également mis en place des tests de valorisation par sondage.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SA à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SA ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SA.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SA à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

PR+MIER MONDE

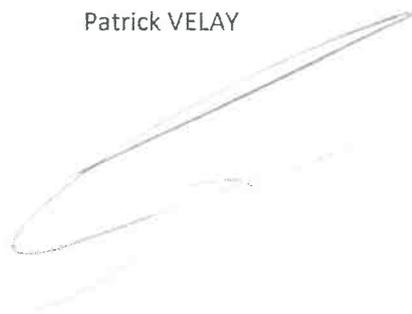
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Villeurbanne
Le 27 avril 2022

PREMIER MONDE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la compagnie régionale
Des commissaires aux Comptes de Lyon-Riom

Patrick VELAY

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Patrick Velay', written over a faint, light-colored signature line.

Certifié Conforme
PREMIER MONDE

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2021	31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	1 310 098	1 231 468	78 630	233 331
Concessions, brevets et droits similaires	135 914	134 089	1 825	1 825
Fonds commercial	81 622		81 622	101 622
Autres immobilisations incorporelles				12 650
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	674 174	669 713	4 461	5 857
Installations techniques, matériel, outillage	671 171	616 530	55 641	86 989
Autres immobilisations corporelles	443 262	430 106	13 156	18 849
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	31 990		31 990	31 990
Autres immobilisations financières	21 433		21 433	24 680
ACTIF IMMOBILISE	3 369 664	3 080 905	288 759	517 793
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	1 363 752	229 150	1 134 602	1 118 207
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	1 410 386		1 410 386	1 316 510
Marchandises	121 848		121 848	130 059
Avances et acomptes versés sur commandes	2 302		2 302	23 820
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	1 314 404	48 927	1 265 477	1 623 132
Autres créances	65 893		65 893	45 503
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Disponibilités	130		130	1 949
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	58 922		58 922	63 830
ACTIF CIRCULANT	4 337 635	278 077	4 059 558	4 323 010
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	7 707 299	3 358 982	4 348 317	4 840 803

Certifié Conforme
PREMIER MONDE

Rubriques		31/12/2021	31/12/2020
Capital social ou individuel	(dont versé : 1 500 000)	1 500 000	1 500 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		25 374	25 374
Ecarts de réévaluation	(dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		150 000	150 000
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	1 500 001	1 500 001
Report à nouveau		18 856	529 697
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		-719 605	-510 841
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
CAPITAUX PROPRES		2 474 626	3 194 231
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges		5 000	5 000
PROVISIONS		5 000	5 000
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles		3 308	3 308
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	13 073	13 073
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		506 363	561 256
Dettes fiscales et sociales		169 947	252 560
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		1 176 000	811 375
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance			
DETTES		1 868 690	1 641 572
Ecarts de conversion passif			
TOTAL GENERAL		4 348 317	4 840 803

Certifié Conforme
PREMIER MONDE

Rubriques	France	Exportation	31/12/2021	31/12/2020
Ventes de marchandises	115 221	-10 491	104 730	112 886
Production vendue de biens	4 002 729	-21 348	3 981 380	5 596 750
Production vendue de services	134 503	2 990	137 493	193 524
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	4 252 452	-28 849	4 223 603	5 903 159
Production stockée			93 876	-203 186
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			94 892	166 183
Autres produits			18	582
PRODUITS D'EXPLOITATION			4 412 390	5 866 738
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			31 552	62 304
Variation de stock (marchandises)			8 213	4 985
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			2 598 735	2 115 860
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-79 808	739 463
Autres achats et charges externes			834 903	1 259 336
Impôts, taxes et versements assimilés			93 045	180 651
Salaires et traitements			887 231	1 096 609
Charges sociales			398 775	530 489
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			201 387	255 338
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			62 650	116 500
Dotations aux provisions				
Autres charges			77 357	21 895
CHARGES D'EXPLOITATION			5 114 040	6 383 431
RESULTAT D'EXPLOITATION			-701 650	-516 693
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change			14	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			14	
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			1 766	3 777
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			1 766	3 777
RESULTAT FINANCIER			-1 752	-3 777
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-703 402	-520 469

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	27 991	6 912
Produits exceptionnels sur opérations en capital	20 333	3 000
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	48 325	9 912
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	44 528	284
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	20 000	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	64 528	284
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-16 203	9 628
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	4 460 729	5 876 650
TOTAL DES CHARGES	5 180 334	6 387 491
BENEFICE OU PERTE	-719 605	-510 841

Certifié Conforme
PREMIER MONDE

ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Résiliation au 31/01/2021 du contrat de location gérance conclu avec la société CAME France pour la commercialisation de mobilier public urbain et de produits de contrôle d'accès.

Vente au profit de la Société CAME France au 01/02/2021 d'une partie du fonds de commerce de commercialisation de mobilier public urbain et contrôle d'accès, notamment par borne fixe, amovible et escamotable, et leurs accessoires, commercialisés en France.

La société CAME URBACO conserve son activité de fabrication de Bornes et de contrôle d'accès à Entraigues ainsi que son activité commerciale pour la zone export.

Fin du mandat d'administrateur et de Directeur Général de Monsieur Dario BARDI depuis le 27/04/2021.

L'utilisation du chômage partiel, initiée à la suite des mesures gouvernementales en 2020, a été prolongée (avec accord du CSE et validation de le DIRECCTE), sur les quatre trimestres de l'année 2021, en raison d'une baisse du Chiffre d'Affaires (entre 30% et 59% selon les périodes), liée à la conjoncture économique.

L'année 2021 a également été marquée par de fortes turbulences économiques liées à la période POST-COVID :

- Difficultés d'approvisionnements en matières premières du fait d'un surcroît d'activité économique général ayant boosté la demande.
- Augmentation significative des coûts d'achats des produits et matières premières.

REGLES ET METHODE COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 ont été élaborés, présentés conformément aux principes prévus par les articles 121-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

**Certifié Conforme
PREMIER MONDE**

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Elles n'ont pas fait l'objet de réévaluation.

Les immobilisations ne sont pas décomposées, mais les installations et agencements internes ont déjà fait l'objet de durées d'amortissements distinctes.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire.

Les principales durées de vie retenues sont :

Installations agencements : 3, 6, 10, 15 ou 20 ans

Matériel outillage : 5 ans

Matériel informatique : 3 ans

Mobilier de bureau : 5 ans

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'entrée ou à leur coût de revient. Les modes et durée d'amortissement sont calculées selon leur durée d'utilisation.

La durée de vie retenu pour un logiciel est de 3 ans.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leurs valeurs nominales. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode « coût unitaire moyen pondéré ».

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres au bilan.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Certifié Conforme
PREMIER MONDE

CHANGEMENTS DE METHODE DE PRESENTATION

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

FRAIS DE RECHERCHE & DEVELOPPEMENT ET PRODUCTION IMMOBILISEE

Les frais de R&D sont comptabilisés selon la méthode suivante :

Durant la phase de recherche, aucune immobilisation incorporelle résultant de la recherche ne peut être comptabilisée

Les dépenses de recherche (ou la phase de recherche d'un projet interne) doivent être comptabilisées en charge lorsqu'elles sont encourues

L'immobilisation incorporelle est comptabilisée si, et seulement si, l'entreprise peut démontrer :

- La faisabilité technique,
- L'intention et la capacité d'achever l'immobilisation ou de la vendre,
- La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futures probables
- La disponibilité de ressources pour achever le développement, utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelles,
- La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle ou au cours de son développement.

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune

La société a constaté des produits financiers sur 3 exercices (2016 à 2018) correspondant à un abandon de créances sous condition résolutoire du retour à meilleure fortune consenti par la société mère, la société CAME S.p.a. Le retour à meilleure fortune est défini, au cas d'espèce, comme la réalisation pendant deux exercices successifs d'un résultat d'exploitation (ligne GG de l'annexe 2052 de la liasse fiscale) bénéficiaire, à compter du 01/01/2020.

Ci-dessous, les montants qui ont été constatés :

Au titre de 2016 : 543 000€ (Créances)

Au titre de 2017 : 253 603€ (Dettes fournisseurs) et 566 396,45€ (Créances)

Au titre de 2018 : 330 000€ (Créances)

EFFECTIF MOYEN

Effectif Moyen	Cadres	Agents de Maîtrise	Employés	Ouvriers
	6	4	10	5
au 31/12/2021	5	6	7	5

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Premier Monde : 19 100€

ELEMENTS POST CLOTURE

Prolongation du chômage partiel en Janvier et Février 2022. Suite au décret 2022-241 du 24/02/2022, CAME URBACO fait partie des entreprises ne pouvant plus bénéficier du dispositif de chômage partiel lié au COVID19.

Résiliation du bail au 31/12/2022, et déménagement prévu à VEDENE dans des locaux neufs.

Le contexte géopolitique lié au conflit opposant L'UKRAINE à RUSSIE, vient **aggraver** une situation déjà tendue au niveau de l'approvisionnement des produits et matières premières, tant au niveau des prix que des volumes nécessaires à la production de la société URBACO.

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT	1 301 843		8 250
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	237 536		
Terrains			
	Dont composants		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.	674 174		
Install. techniques, matériel et outillage ind.	672 586		
Installations générales, agenc., aménag.	149 122		
Matériel de transport	10 022		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	284 117		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 790 002		
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	56 670		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	56 670		
TOTAL GENERAL	3 386 056		8 250

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT			1 310 098	
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES		20 000	217 536	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.			674 174	
Installations techn., matériel et outillages ind.		1 395	671 171	
Installations générales, agencements divers			149 122	
Matériel de transport			10 022	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			284 117	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 395	1 788 607	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		3 247	53 423	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		3 247	53 423	
TOTAL GENERAL		24 642	3 369 664	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement	1 068 517	162 950		1 231 468
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	134 089			134 089
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 202 606	162 950		1 365 557
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.	668 317	1 396		669 713
Installations techniques, matériel et outillage industriels	585 577	31 348	1 395	615 530
Installations générales, agenc. et aménag. divers	134 520	4 436		138 956
Matériel de transport	10 022			10 022
Matériel de bureau et informatique, mobilier	279 871	1 257		281 128
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 678 307	38 437	1 395	1 715 348
TOTAL GENERAL	2 880 913	201 387	1 395	3 080 905

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	

Frais établis.
Fonds Cial
Autres. INC.

INCORPOREL.

Terrains
Construct.
- sol propre
- sol autrui
- installations
Install. Tech.
Install. Gén.
Mat. Transp.
Mat bureau
Embal récup.

CORPOREL.

Acquis. titre

TOTAL

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
---	------------------	---------------	-----------	----------------

Frais d'émission d'emprunts à étaler
Primes de remboursement des obligations

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer	5 000			5 000
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES				
	5 000			5 000
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours	166 500	62 650		229 150
Dépréciations comptes clients	128 420		79 493	48 927
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS				
	294 920	62 650	79 493	278 077
TOTAL GENERAL				
	299 920	62 650	79 493	283 077
Dotations et reprises d'exploitation		62 650	79 493	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles				
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	31 990	31 990	
Autres immobilisations financières	21 433	21 433	
Clients douteux ou litigieux	58 690	58 690	
Autres créances clients	1 255 714	1 255 714	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	45 171	45 171	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	20 722	20 722	
Charges constatées d'avance	58 922	58 922	
TOTAL GENERAL	1 492 641	1 492 641	

Montant des prêts accordés en cours d'exercice
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice
Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	3 308	3 308		
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	13 073	13 073		
Fournisseurs et comptes rattachés	506 363	506 363		
Personnel et comptes rattachés	78 614	78 614		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	85 716	85 716		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	173	173		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	5 443	5 443		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	1 176 000	1 176 000		
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	1 868 690	1 868 690		

Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exercice
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

Compte	Libellé	31/12/2021	31/12/2020	Ecart
CHARGES A PAYER				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES				
16880000	Inter./Comp. bl per	3 308,37	3 308,37	
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES		3 308,37	3 308,37	
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH				
40810000	Fournisseur FNP	130 328,35	159 700,24	-29 371,89
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH		130 328,35	159 700,24	-29 371,89
AUTRES DETTES				
41980000	CR, Avoir à établir		2 634,00	-2 634,00
46880000	Divers char à payer		6 400,00	-6 400,00
TOTAL AUTRES DETTES			8 034,00	-8 034,00
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
42520000	Personnel - prov CP	74 399,23	81 149,58	-6 749,35
42880000	Personnel - prime du	2 083,11	1 700,00	383,11
43820000	Charges sociales CP	34 417,19	36 858,85	-2 439,66
43880000	Ch.fiscale s/salaire	3 606,17	4 141,38	-535,21
44880000	Etat charges à payer	1 938,00	2 168,00	-230,00
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		116 443,70	126 014,81	-9 571,11
TOTAL CHARGES A PAYER		250 080,42	297 057,42	-46 977,00

Compte	Libellé	31/12/2021	31/12/2020	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
45500000	Ch. Const. d'avance	58 921,67	63 830,39	-4 908,72
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		58 921,67	63 830,39	-4 908,72

Certifié Conforme
PREMIER MONDE

Compte	Libellé	31/12/2021	31/12/2020	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
41810411	Cl,France FAE - FI	1 005,00	62 055,39	-61 050,39
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		1 005,00	62 055,39	-61 050,39
AUTRES CREANCES				
40980000	Fou,avoir a recev FI	5 000,00		5 000,00
48870000	Divers prod a recev		10 500,00	-10 500,00
TOTAL AUTRES CREANCES		5 000,00	10 500,00	-5 500,00
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		6 005,00	72 555,39	-66 550,39

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires				
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

Rubriques	Terrains	Constructions	Matériel outillage	Autres immobilisations	Total
VALEUR D'ORIGINE					
AMORTISSEMENTS					
Cumul exercices antérieurs					
Exercice en cours					
TOTAL					
VALEUR NETTE					
REDEVANCES PAYEES					
Cumul exercices antérieurs					
Exercice en cours					
TOTAL					
REDEVANCES A PAYER					
A un an au plus					
A plus d'un an et moins de 5 ans					
A plus de cinq ans					
TOTAL					
VALEUR RESIDUELLE					

Montant pris en charge ds exerc.

Engagements donnés						
Catégories d'engagements	Total	Au profit de				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres

TOTAL						
--------------	--	--	--	--	--	--

Engagements reçus						
Catégories d'engagements	Total	Accordés par				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres

TOTAL						
--------------	--	--	--	--	--	--

Engagements réciproques						
Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres

TOTAL						
--------------	--	--	--	--	--	--

RESULTATS DES CINQ DERNIERES ANNEES

Indications	2017	2018	2019	2020	2021
Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
Nombre d'actions ordinaires existantes	31 000	31 000	31 000	31 000	31 000
Nombre d'actions à dividende prioritaire existantes					
Nombre maxi d'actions futures à créer:					
Par conversion d'obligation					
Par exercice du droit de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires H.T.	7 127 405	7 607 043	11 672 460	5 903 159	4 223 603
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	161 781	345 605	454 020	- 139 003	- 455 568
Impôts sur les bénéfices					-
Participation, Intéressement des salariés					-
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	16 364	17 115	11 249	- 510 841	- 719 604
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	0,53	0,55	0,36	- 16,48	- 23,21
Dividende attribué à chaque action					
Personnel					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	41	42	39	36	26
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 424 646	1 433 836	1 577 082	1 096 609	914 782
Sommes versées aux titre des avantages sociaux	618 254	623 515	704 096	530 489	398 775

Annexe n°3 – Etats comptables intermédiaires arrêtés au 30 septembre 2022 des sociétés CAME
FRANCE SAS et CAME URBACO SA

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CAME FRANCE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 9					
Adresse de l'entreprise 3 Rue Odette JASSE 13015 MARSEILLE 15E		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 3 8 9 6 5 5 1 3 5 0 0 2 0 7			Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, N-1					
		30 09 2022 31 12 2021					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3	Net 4				
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC				
		Frais de développement * CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	236 722	236 722		
		Fonds commercial (1) AH	AI	8 731 657		8 731 657	
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	3 052		3 052	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO				
		Constructions AP	AQ	1 153 996	981 979	172 016	138 351
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	444 034	409 139	34 894	57 334
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	1 415 433	1 265 472	149 960	146 824
		Immobilisations en cours AV	AW				
		Avances et acomptes AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT				
		Autres participations CU	CV				
		Créances rattachées à des participations BB	BC				
		Autres titres immobilisés BD	BE				
		Prêts BF	BG	3 666		3 666	400
		Autres immobilisations financières* BH	BI	247 229		247 229	246 463
	TOTAL (II) BJ		12 235 792	BK	2 893 313	9 342 478	9 321 031
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	276 776	(276 776)	1 787	
		En cours de production de biens BN	BO				
		En cours de production de services BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis BR	BS				
		Marchandises BT	BU	11 061 631	990 213	10 071 417	3 528 748
	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	261 143		261 143	54 775	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	11 840 900	447 654	11 393 246	11 178 770
		Autres créances (3) BZ	CA	340 042		340 042	727 891
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE				
Disponibilités CF		CG	1 570 770		1 570 770	1 947 425	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	547 210		547 210	316 277	
	TOTAL (III) CJ	CK	25 621 699	1 714 645	23 907 054	17 755 676	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW						
	Primes de remboursement des obligations (V) CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	1A	37 857 491	4 607 958	33 249 532	27 076 708	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété :* Immobilisations :	Stocks :	Créances :					

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS CAME FRANCE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 4 623 810)	DA	4 623 810	4 623 810
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	2 352 792	2 352 792
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	172 625	119 547
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>B1</u>)	DF	195 468	195 468
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)	DG		
	Report à nouveau	DH	1 871 976	863 509
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 414 244	1 061 544
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	10 630 917	9 216 672
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	250 000	200 000
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	250 000	200 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	880 374	1 296 035
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	17 986 803	12 469 298
	Dettes fiscales et sociales	DY	3 322 687	3 653 868
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	60 000	185 632
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	118 750	55 200
TOTAL (IV)	EC	22 368 615	17 660 035	
Ecarts de conversion passif*	(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	33 249 532	27 076 708	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	195 468	195 468
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	22 368 615	17 660 035	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Désignation de l'entreprise : SAS CAME FRANCE		Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N				Exercice (N - 1)			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	38 825 105	FB	297 390	FC	39 122 496	51 166 706	
	Production vendue	biens * services *	FD	44 096	FE		FF	44 096	
			FG	815 011	FH	31 354	FI	846 365	942 465
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	39 684 213	FK	328 744	FL	40 012 958	52 109 171
	Production stockée*						FM		
	Production immobilisée*						FN		
	Subventions d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	377 033	709 610
	Autres produits (1) (11)						FQ	205	32
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	40 390 196	52 818 814
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	30 273 291	30 451 810	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(6 540 880)	803 981	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	146 396	181 333	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	5 530 642	6 924 031	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	368 684	499 992	
	Salaires et traitements*					FY	6 050 890	8 778 814	
	Charges sociales (10)					FZ	2 550 203	3 769 381	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	126 545	180 531
			- dotations aux provisions*				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	288 351	35 246
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	32 709	30 918	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	38 826 835	51 656 041		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	1 563 360	1 162 772		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	553		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)					GP	553			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	19 289	41 115	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)					GU	19 289	41 115		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(18 735)	(41 115)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	1 544 625	1 121 657		

Désignation de l'entreprise SAS CAME FRANCE		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N	Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	3 101	20 258	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		1 700	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	3 101	21 958	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	83 481	10 861	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	50 000	50 000	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	133 481	60 861	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(130 380)	(38 903)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		21 210	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	40 393 851	52 840 772	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	38 979 606	51 779 227	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1 414 244	1 061 544	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP		
		- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	A5				
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
joindre en annexe) :					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels	(Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le	Exercice N			
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA CAME URBACO		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 9					
Adresse de l'entreprise 457 Avenue du clavier 84320 ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 3 3 9 4 4 5 6 7 8 0 0 0 3 2			Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, 30092022					
		N-1 31122021					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3	Net 4				
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC				
		Frais de développement * CX	449 752	CQ	426 547	23 205	78 630
		Concessions, brevets et droits similaires AF	135 914	AG	134 089	1 825	1 825
		Fonds commercial (1) AH	81 622	AI		81 622	81 622
		Autres immobilisations incorporelles AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN		AO			
		Constructions AP	674 173	AQ	670 757	3 416	4 461
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	509 563	AS	474 340	35 222	55 641
		Autres immobilisations corporelles AT	441 045	AU	432 147	8 898	13 156
		Immobilisations en cours AV		AW			
		Avances et acomptes AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT			
		Autres participations CU		CV			
		Créances rattachées à des participations BB		BC			
		Autres titres immobilisés BD		BE			
		Prêts BF	31 990	BG		31 990	31 990
		Autres immobilisations financières* BH	21 432	BI		21 432	21 432
	TOTAL (II) BJ		2 345 495	BK	2 137 881	207 613	288 759
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	1 601 137	BM	229 150	1 371 987	1 134 601
		En cours de production de biens BN		BO			
		En cours de production de services BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR	595 279	BS		595 279	1 410 386
		Marchandises BT	327 678	BU		327 678	121 845
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	81 905	BW		81 905	2 302
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	1 463 551	BY	45 089	1 418 461	1 265 476
		Autres créances (3) BZ	56 722	CA		56 722	65 893
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		CE			
Disponibilités CF		106	CG		106	130	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	69 507	CI		69 507	58 921	
	TOTAL (III) CJ	4 195 889	CK	274 239	3 921 650	4 059 557	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW						
	Primes de remboursement des obligations (V) CM						
	Écarts de conversion actif* (VI) CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		6 541 384	IA	2 412 120	4 129 263	4 348 316	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA CAME URBACO ZI du Couquiou		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 500 000 ..)	DA	1 500 000	1 500 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	25 374	25 374
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	150 000	150 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 500 000	1 500 000
	Report à nouveau	DH	(700 748)	18 856
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(304 078)	(719 604)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
TOTAL (I)	DL	2 170 547	2 474 626	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ	5 000	5 000
	TOTAL (III)	DR	5 000	5 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		3 308
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	179	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	13 072	13 072
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	673 613	506 362
	Dettes fiscales et sociales	DY	145 131	169 946
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compte régul.	Autres dettes	EA	1 121 718	1 176 000
	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	1 953 716	1 868 690	
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 129 263	4 348 316	
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 953 716	1 868 690	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Exercice N				Exercice (N - 1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total				
Désignation de l'entreprise : SA CAME URBACO ZI du Couquiou						Néant <input type="checkbox"/> *			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	372 510	FB	(1 314)	FC	371 196	104 730	
	Production vendue { biens * services *	FD	3 941 330	FE	(1 077)	FF	3 940 253	3 981 380	
		FG	60 447	FH		FI	60 447	137 492	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	4 374 288	FK	(2 391)	FL	4 371 896	4 223 603	
	Production stockée*					FM	(572 584)	93 876	
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	9 704	94 892	
	Autres produits (1) (11)					FQ	32	18	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	3 809 048	4 412 389
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	211 780	31 552	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	36 688	8 212	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	2 487 732	2 598 734	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(237 385)	(79 808)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	613 871	834 902	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	55 385	93 045	
	Salaires et traitements*					FY	612 792	887 230	
	Charges sociales (10)					FZ	246 944	398 775	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	86 931	201 386
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		62 650
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)						GE	4 445	77 357
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	4 119 187	5 114 039	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(310 139)	(701 649)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN		14	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP		14	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 362	1 766	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	3 362	1 766	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(3 362)	(1 752)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(313 501)	(703 402)	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SA CAME URBACO ZI du Couquiou			Néant <input type="checkbox"/> *			
			Exercice N	Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	4 136	27 991	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	7 500	20 333	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	11 636	48 324	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE		44 527	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	2 213	20 000	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	2 213	64 527	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	9 422	(16 202)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	3 820 685	4 460 728	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	4 124 763	5 180 333	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	(304 078)	(719 604)	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	4 136	27 991
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
			- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		11 527
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
Dont cotisations facultatives Madelin A7			Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		
				4 136		